



Campagne Projet Sportif Fédéral (PSF) 2024 Dispositif Vacances Olympiques et Paralympiques

Note de Cadrage - Exceptionnel

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes :		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Echéance de réponse : 26 mai 2024		

N-Réf. :

- [Note](#) n°2024-DFT-01 de l'Agence Nationale du Sport relative aux projets sportifs fédéraux (PSF)
- [Note](#) du 29 Février 2024 relatif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour les aides relatives aux actions concourant à l'inclusion
- [Note](#) du 15 mars 2024 relatif à l'AMI- Relance

Synthèse : Afin de proposer des activités aux jeunes pendant les vacances scolaires, l'Agence Nationale du Sport déploie un dispositif exceptionnel en 2024 pour participer à l'héritage des JOP2024. La demande de subvention viendra dans le cadre de la campagne PSF organisée par la fédération, selon des modalités et un calendrier spécifique.

Mots clés : PSF, 2024, Inclusion, Vacances Olympiques et Paralympiques, Exceptionnel

En cette année Olympique et Paralympique, le Ministère des Sports, et des Jeux Olympiques et Paralympiques a lancé un dispositif de soutien de la pratique sportive en direction des jeunes – éloignés de la pratique ou n'ayant pas la capacité à prendre des vacances – pendant les périodes de vacances d'Avril et d'Eté.

Ce dispositif est accompagné financièrement par une enveloppe dont la gestion est déléguée à la Fédération Française de Basketball par l'Agence Nationale du Sport. Elle fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la fédération le 29 février 2024.

L'objet de la présente note est d'informer le réseau fédéral de la mise en œuvre des demandes de subventions 2024 dans le cadre du dispositif PSF2024-Dispositif Vacances Olympiques et Paralympiques sous forme d'une campagne flash de demande de subvention sur le mois de mai 2024.

Dates de la campagne

Modalités

Structures éligibles

Priorisation des demandes

6 mai 2024 au 26 mai 2024

Dépôt de la demande de subvention via la Plateforme LeCompteAsso
Les codes de subvention sont listés ci-dessous

Les Clubs affiliés à la FFBB

Les Comités Départementaux à condition que le comité ait déposé une demande de PSF pour l'année 2024

Les structures devront être jour de leur paiement vis-à-vis de la FFBB et de ses structures déconcentrées

Les clubs devront compter au moins 10 licenciés au 31 mars 2024

Les subventions devront majoritairement être orientées vers les clubs.
Les demandes des clubs ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt seront priorisées.

Cadre fixé par l'Agence Nationale du Sport

Les demandes des comités doivent viser à porter des actions d'animation pendant les vacances d'avril ou d'été uniquement.

Les fédérations souhaitant s'engager dans le dispositif devront au préalable transmettre une liste des associations dans l'hexagone et les territoires ultra-marins souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Cet engagement conduira à une délégation de crédits de l'Agence à la fédération.

Les associations concernées sont celles qui :

- Accueilleront et mettront en place des animations sportives en faveur des jeunes issus de territoires prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps et d'été,
- Proposeront des actions variées (activités, sorties, séjours) et des thématiques diversifiées (sport, culture, citoyenneté, ...) dans une logique d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- Garantiront l'inclusion des habitants des territoires carencés à la dynamique olympique et paralympique en appliquant notamment une tarification accessible au plus grand nombre.

Les actions devront se quantifier à la demi-journée, avec un minimum de 5 ½ journées organisées par une même association. Le nombre de jeunes accueillis par demi-journée devra osciller entre 20 à 25.

Description des actions

Les associations devront être le plus précis possible dans le détail de leur action. Les indicateurs relatifs à l'action devront **obligatoirement** concerner :

- Le nombre de demi-journée d'action (Indicateur n°1). La valeur minimum sera de 5.
- Le nombre de jeunes par demi-journée en moyenne (Indicateur n°2)
- Le nombre de quartier différents touchés par ces actions (indicateur n°3)
- Tout autre indicateur permettant de bien appréhender la demande.

Critère éligibilité de la demande

L'Agence Nationale du Sport a intégré ce dispositif dans les dispositifs du PSF de chaque fédération sportive. Afin de pouvoir ouvrir la demande de subvention sur le dispositif des vacances olympiques et paralympiques, la fédération doit ouvrir à nouveau les dispositifs du PSF pour les clubs et les comités.

Seules les demandes formulées sur le dispositif « Vacances Olympiques et paralympiques » seront éligibles. Elles devront être détaillées et les 3 indicateurs obligatoires renseignés (cf. Description des actions).

Toutes les autres demandes qui seraient formulées sur les dispositifs du PSF à compter du 6 mai 2024 seront déclarées – qu'elles ne soient évaluées – inéligibles.

Contact

La mission PSF assurera le suivi des questions éventuelles
missionspsf@ffbb.com

Code Subvention pour les structures

994	Comités Départementaux
995	Auvergne Rhône-Alpes
996	Bourgogne Franche Comté
997	Bretagne
998	Centre Val de Loire
999	Grand Est
1000	Hauts de France
1001	Ile de France

1002	Normandie
1003	Nouvelle Aquitaine
1004	Occitanie
1005	Pays de la Loire
1006	Provence Alpes Cote d'Azur
1007	Guadeloupe
1008	Martinique
1009	Guyane
1010	La Réunion
1011	Mayotte

Contact : Mission PSF

E-mail : missionspsf@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alan COURGEON Chargé de Mission PSF et PST	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-02-25 4-PCT-PSF2024-Clubs-Note Cadrage-VF1.docx	